n°100

Septembre 2022

NOTRE FORÊT

La revue des propriétaires privés en **Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France**

- Actualité p 02
- Gestion p 03-05

Nous aurons "Du peuplier pour l'avenir"

DOSSIER - Apiculture & Forêt : une alliance pertinente et nécessaire

- Filière p 06-07

Les assises de la forêt et du bois : synthèse

Pourquoi les arbres perdent-ils déjà leurs feuilles ?

- Pratique p 08-09

Avez-vous pensé à faire assurer votre forêt ?

Retour sur les orages de l'été

- Informations syndicales p 10
- Informations régionales p 10
- Courrier des lecteurs p 11
- Bon de soutien p 11
- Vos prochaines réunions p12
- Vos contacts p 12

Retrouvez la revue en ligne sur **ifc.cnpf.fr**

Engageons-nous !

La forêt est l'objet de toutes les attentions. La demande en bois-construction et en bois-énergie augmente et ce n'est qu'un début. Les incendies de l'été ont frappé à juste titre l'opinion publique et l'État a pris conscience de la nécessité d'accompagner les forestiers dans leurs efforts de reboisement. Les Français ont un lien particulier avec la forêt: espace naturel au rôle écologique reconnu.

L'attention portée à nos forêts nous oblige. Elle doit tous nous inciter, grands et petits propriétaires, à nous impliquer personnellement dans la gestion de nos forêts mais aussi à nous engager dans la vie syndicale. Nos syndicats seront plus forts pour nous représenter et défendre les intérêts de la forêt privée auprès des pouvoirs publics et des décideurs locaux.

Antoine de Roffignac
Président du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Divisé en 10 délégations régionales, le CNPF forme et informe les propriétaires forestiers.

CNPF
Centre National de la Propriété Forestière

Ça bouge au CNPF Île-de-France Centre-Val de Loire

Portraits de Marie Maitrot, nouvelle technicienne du Loiret et départ d'Aurélien Février

Bourguignonne d'origine, Marie Maitrot a rejoint l'équipe de la délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF à Orléans depuis le mois de mars.

Diplomée d'un BTS Gestion Sylvicole et d'une Licence en Ecotourisme, Marie a commencé à travailler en tant qu'éducatrice à l'Environnement avant de devenir agent patrimonial chez l'**ONF** dans les Ardennes. Plusieurs missions lui ont été confiées à l'ONF, comme la responsabilité de la Chasse, la surveillance pilotée, l'accueil du public ou encore l'expertise financière des forêts domaniales. Marie a ensuite poursuivi son parcours en tant que responsable du pôle Education à l'Environnement à l'**Arboretum des Barres** dans le Loiret. Suite à la fermeture du site, Marie a travaillé à l'AFB *(ex. ONEMA)* puis a intégré le **Département Santé des Forêts** de la région Centre-Val de Loire.

Après avoir fait le tour des différents organismes de la forêt, Marie souhaitait retourner sur le terrain : en forêt. Ainsi, elle a intégrée l'équipe des **techniciens forestiers** du CNPF IFC et travaille maintenant en binôme avec **Thomas Varquet sur le secteur du Loiret**. Vous rencontrerez Marie lors de visites d'instruction de PSG, de visites conseil ou encore de réunions de vulgarisation forestière .

Aurélien Février, est arrivé au CNPF IFC en 2018 et occupe depuis le poste de **technicien forestier sur le secteur Loir-et-Cher Sologne en binôme avec Clément Deschamps**.

Suite à une mutation interne, Aurélien quitte notre région pour reprendre un poste de technicien forestier à Périgueux au sein de la délégation régionale Nouvelle Aquitaine du CNPF.

L'ensemble de l'équipe du CNPF IFC a eu grand plaisir à travailler avec Aurelien et lui souhaite chaleureusement de belles perspectives d'avenir tant sur le plan professionnel que personnel dans le Sud-Ouest.

Nous aurons "Du peuplier pour l'avenir"

Le projet se cloture avec des objectifs atteints et de belles perspectives d'avenir

Le projet *Du peuplier pour l'avenir (DPPA)* visait à favoriser le renouvellement des peupleraies, afin d'assurer le maintien des filières industrielles locales, tout en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers ligériens.

Action bi-régionale

Le projet s'est déroulé sur le périmètre de la vallée de la Loire et affluents sur plus de **260 communes** réparties en Maine-et-Loire *(49)*, Indre-et-Loire *(37)* et Indre *(36)*.

Des objectifs ambitieux

- Apporter une **aide financière** doublant celle de la charte *Merci le peuplier*, pour encourager à replanter ;
- Soutenir une **populiculture de qualité** intégrant les enjeux de **biodiversité** et du **paysage** en collaboration avec les acteurs locaux ;
- Travailler l'image de la populiculture et sa place dans le territoire pour **améliorer son acceptabilité** sociale en collaboration avec l'Université de Tours ;
- Sensibiliser sur les enjeux de la filière populicole régionale.

Bilan des replantations

Entre janvier 2018 et mai 2022, les populiculteurs ont bénéficié d'une aide globale de **5€/ plant replanté**. Cette aide complémentaire à la charte *Merci le Peuplier* était allouée sous conditions du **respect du cahier des charges** élaboré en concertation avec les acteurs du territoire.

Sylvain Gaudin © CNPF

Au total le projet DPPA a permis la replantation de **340ha de peupleraies**, soit **60 000 peupliers** : objectifs atteints !

Un projet inspirant

Le caractère **pilote et innovateur** du projet a permis d'impulser d'autres initiatives similaires :

- La région Pays-de-la-Loire propose depuis 2021 une **aide à la replantation en relais à l'aide DPPA**. Projet conduit par Fibois et animé par la délégation Bretagne-Pays de la Loire du CNPF ;
- Les délégations Nouvelle Aquitaine et Grand-Est du CNPF portent des projets financés par leur région *(aide à la plantation, replantation, élagage, etc)* ;
- La délégation Auvergne-Rhones Alpes du CNPF élabore un projet de même ordre *(aide à la replantation et un travail de concertation des acteurs)*.

Ainsi la réussite de ce projet multipartenaires a permis d'alimenter une **dynamique de territoire** bien au-delà de ses frontières d'application.

Nouvelles perspectives dans nos régions

Acteur pilote d'une **méthode participative de conciliation** des enjeux locaux, le CNPF IFC réfléchit déjà à la suite :

- Aide à la replantation sur **l'ensemble du Centre-Val de Loire** et mise en application du cahier des charges DPPA ;
- **Amélioration des peupleraies «abandonnées»** : faciliter l'exploitation des peupleraies non-élaguées *(trituration et bois énergie)* pour les replanter et produire du bois de qualité ;
- Mises en place et suivis de **pâturage sous peupleraies**.
- Projet similaire *(aide à la replantation, concertation des acteurs)* en **région francilienne**.

Nous vous présenterons dans le prochain *Notre Forêt*, la méthode de **concertation des acteurs** du territoire ainsi que la publication d'un **guide local de bonnes pratiques populicoles**.

Léa Boubet
Ingénieur CNPF responsable du projet DPPA

DOSSIER - Apiculture & Forêt : une alliance pertinente et nécessaire

Retour sur un projet pollinisateur !

L'ADAPIC *(association de développement de l'apiculture en région Centre)* et la délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF ont collaboré depuis 2020 autour d'un projet commun. L'objectif était de promouvoir et valoriser auprès des propriétaires forestiers les **pratiques de gestion favorables aux abeilles et pollinisateurs eux-mêmes nécessaires à l'équilibre de l'écosystème forestier** *(brassage génétique, pollinisation, chaîne trophique)*.

Ce projet a également permis d'accompagner les mises en relations entre apiculteurs et forestiers.

Marine Lauer © CNPF

Près de 90 propriétaires ont participé à une des réunions tec hniques Apiculture & Forêt

Rencontres entre filières

Une réunion technique d'échange entre forestiers et apiculteurs a eu lieu dans chacun des départements de la région en 2020 et 2021.

Les six réunions ont rassemblé près de 90 participants. Elles ont permis aux deux filières de se découvrir et d'exprimer respectivement leurs enjeux et les besoins auxquels il faut répondre pour les prendre en compte.

Le partenariat idéal

En région Centre, il existe deux types de modèles apicoles.

Une majorité d'apiculteurs travaillent en «transhumance», c'est-à-dire en **déplaçant les ruchers au gré des périodes de floraisons** des plantes ciblées. On parle alors de « miellée » de Colza, de Châtaignier, d'Acacia *(Robinier Faux-Acacia)*, etc. Les apiculteurs recherchent donc des parcelles proposant une floraison importante pouvant apporter la **ressource nécéssaire** aux abeilles du rucher.

D'autres apiculteurs optent pour la **sédentarité des ruchers** et recherchent alors des emplacements propices fixes à l'année, c'est à-dire présentant une diversité de ressources tout au long de l'année dans un rayon relativement proche.

Sur les 9 miellées identifiées en région, 5 sont forestières *(Acacia, Forêt, Châtaignier, Bruyère et potentiellement « toutes fleurs »)* et impliquent donc systématiquement aux apiculteurs d'établir un partenariat avec des propriétaires forestiers pour les accueillir.

Selon le type d'apiculture pratiquée ou le nombre de ruches, les exigences d'emplacement ne sont pas toujours identiques. Les points essentiels à comprendre et analyser pour qu'un propriétaire forestier puisse proposer des emplacements dans sa forêt ont été résumés dans une **brochure de vulgarisation technique.**

Ce document est consultable en ligne, vous pouvez aussi nous contacter pour en obtenir en

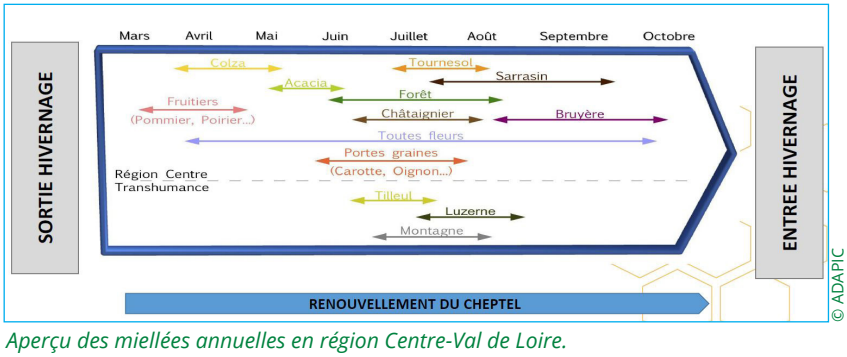

© ADAPIC

Aperçu des miellées annuelles en région Centre-Val de Loire.

DOSSIER - Apiculture & Forêt : une alliance pertinente et nécessaire

Procurez-vous cette brochure !

Un formulaire en ligne a été mis à disposition afin de permettre aux propriétaires forestiers de s'identifier s'ils souhaitent proposer un emplacement.

Des apiculteurs professionnels peuvent également y déposer une recherche spécifique d'emplacement *(type de miellée, localisation, etc.)*.

Ainsi, le CNPF et l'ADAPIC peuvent alors relayer les demandes et accompagner la mise en relation entre les deux acteurs.

Enfin une **Charte de bonnes pratiques « Apiculteur/ Forestier »** type a été rédigée et mise à disposition afin de proposer les contours d'une coopération équilibrée et de qualité entre les parties. Elle peut bien évidement être adaptée selon les besoins/attentes de chacun des intervenants.

Poursuivre le lien entre les filières

Les rencontres et échanges entre le monde forestier et apicole ont permis d'identifier plusieurs enjeux communs. L'un d'entre eux réside dans le ressenti face aux **effets du changement climatique.**

Les forestiers connaissent de plus en plus de dépérissements de certaines essences comme le Châtaignier, parfois mal adapté au climat changeant. Alors que certaines gelées viennent impacter la floraison des essences ciblées par les apiculteurs telle que le **Robinier Faux-Acacia**, considéré comme une espèce exotique

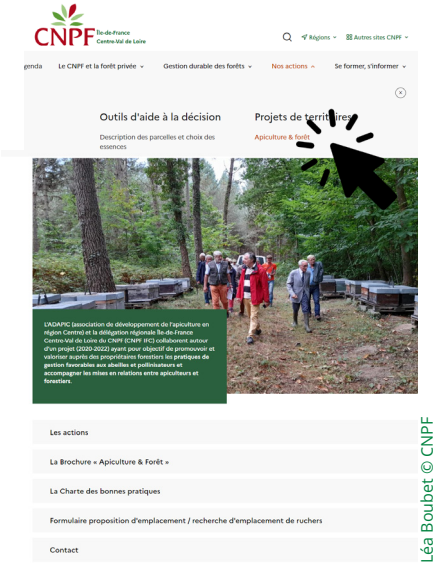

Léa Boubet © CNPF

L'ensemble des éléments du projet sont disponibles sur notre site internet (ifc.cnpf.fr) dans l'onglet "Nos actions" puis "Apiculture & Forêt"

envahissante par le monde environnemental, il est devenue un sujet commun aux deux filières.

Ainsi, dans la continuité du partenariat ADAPIC et CNPF, une mission de 4 mois dédiée à cette essence va commencer. L'objectif est de réaliser un **état des lieux des connaissances** disponibles sur l'espèce : rassembler les éléments réglementaires, questionner les pratiques apicoles et forestières, identifier les initiatives locales autour du développement de cette essence, analyser ces forces/faiblesses.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Marine Lauer, en charge du dossier.

Marine Lauer
Ingénieur Environnement CNPF
06 14 52 88 80 - marine.lauer@cnpf.fr

Les assises de la forêt et du bois : synthèse

Un dialogue réunissant 480 participants a permis de construire une vision ambitieuse et partagée pour la forêt française de 2030.

Le dernier numéro de *Notre Forêt* vous faisait part des objectifs et enjeux de ce travail collectif, ainsi que de la méthodologie de travail retenue. Place désormais aux principales conclusions : **une vision forestière répartie en 4 piliers**.

1.Relever le défi de la connaissance

Dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique. Ces actions constituent le premier défit des forestiers de demain.

Le Gouvernement a ainsi annoncé la création, dès 2023 d'un **Observatoire de la Forêt métropolitaine et ultramarine**, sous le pilotage de l'Institut Géographique National, visant à mettre à disposition du plus grand nombre des **données et analyses pertinentes**.

2. Renouveller les forêts

Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au **renouvellement des forêts plus résilientes et riches de biodiversité**.

Très concrètement, cela se traduira par la poursuite en 2022 d'**un volet forestier du programme France Relance**, doté de 88 M€ *(dont 68 pour les forêts privées)*, auquel succèdera en 2024 **le plan France 2030, qui consacrera 100 à 150 M€ / an au renouvellement forestier**.

De nouvelles exigences environnementales accompagneront ce nouveau dispositif. Ainsi, en moins de 10 ans, **plus d'un milliard d'euros seront déployés pour les opérations de renouvellement forestier !**

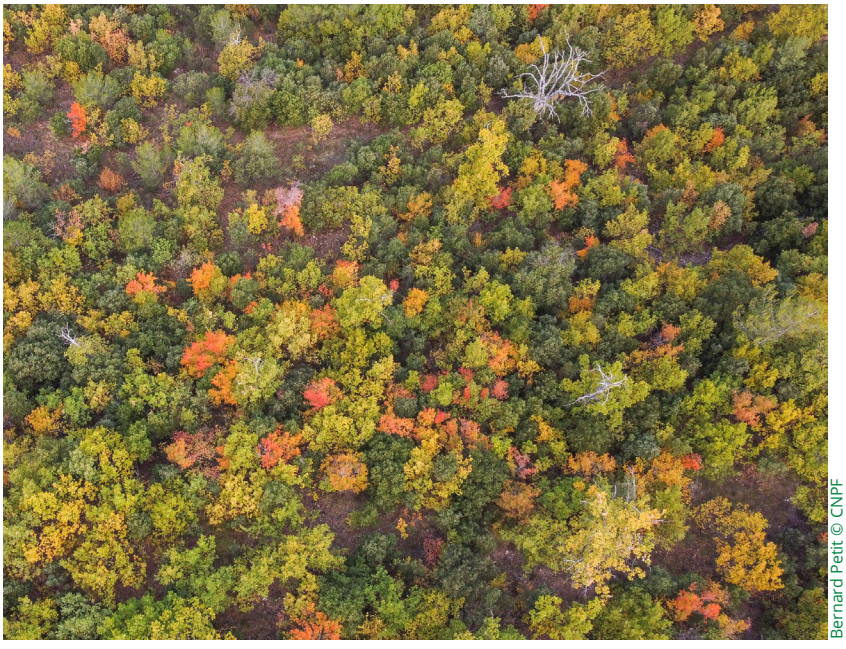

Bernard Petit © CNPF

Le Gouvernement s'engage pour soutenir et accompagner la transition de l'ensemble de la filière forêt-bois

3. Soutenir la fillière

Investir massivement pour assurer l'**innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois**.

Là encore, le plan France 2030 permettra de dégager **400 M€ pour développer une industrie du bois souveraine**, avec plusieurs appels à projet *(«produits et systèmes constructifs bois», «biomasse chaleur pour l'industrie», etc.)*.

4. Alimenter le dialogue

Expérimenter des nouvelles formes de **dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières**.

Afin de pérenniser la dynamique de dialogue constructif instaurée dans le cadre de ces assises, le gouvernement souhaite mettre en place une **nouvelle gouvernance inclusive et partagée** avec les acteurs impliqués. Il s'appuiera sur des opérations pilotes, sur des territoires ciblés ou avec un réseau d'élus.

Au-delà de cette **vision partagée**, ces assisses ont permis de souligner la nécessité d'une **coordination interministérielle** des politiques du secteur forêt-bois, d'une pérennité des mesures afin de donner de la **visibilité aux acteurs de la filière**, et d'un accompagnement de ces derniers par les services et opérateurs publics avec des **moyens en personnels confortés**.

Le CNPF est alors identifié comme acteur majeur pour **accompagner les propriétaires forestiers privés dans la gestion durable** de leur forêt.

Gaël Legros
Directeur CNPF délégation Île-de-France Centre-Val de Loire

Pourquoi les arbres perdent-ils déjà leurs feuilles ?

Le mois d'août est à peine terminé, pourtant de nombreux arbres ont déjà commencé à perdre leurs feuilles. À quoi est dû ce phénomène ?

L'été n'est pas encore terminé et pourtant de nombreux arbres arborent déjà des **couleurs orangées**. Dans certains lieux, ce sont même des **feuilles mortes** qui jonchent le sol. Pourquoi l'automne semble-t-il être en avance cette année ?

Les arbres souffrent de la sécheresse

Comme vous et moi, **les arbres transpirent** aussi. Ils rejettent l'équivalent de :

- 75 litres d'eau quotidienne pour un bouleau ;
- 300 litres pour un peuplier ;
- 1 000 litres pour un chêne.

Pour compenser cette perte, l'arbre doit puiser de l'eau dans le sol. L'été 2022 n'a pas été clément ; rayonnement solaire puissant, fortes sécheresses et canicules, autant de facteurs aux conséquences néfastes sur la végétation. Lorsque les arbres manquent d'eau pendant une longue durée, les arbres sont mis en situation de **stress hydrique**.

L'arbre va donc adopter des stratégies pour s'économiser, comme la fermeture de ses stomates *(pores à la surface des feuilles qui permettent les échanges gazeux de l'arbre)* afin de moins transpirer. La feuille va donc sécher et tomber de l'arbre...

Un mécanisme de défense

Un autre phénomène, plus rapide, peut causer la perte des feuilles : **la décurtation**. Lors d'épisodes de fortes chaleurs comme ceux que nous avons connus cet été, les arbres cherchent à **se protéger en perdant leurs feuilles**.

Sylvain Gaudin © CNPF

Pour tenter de se protéger de la sécheresse estivale, les arbres sacrifient leurs feuilles...

Dans certaines conditions, l'arbre envoie une instruction aux brindilles et aux feuilles. Il cesse alors de les alimenter en eau. Elles tombent immédiatement. C'est pour cela qu'on trouve parfois des feuilles encore vertes sur le sol. **L'arbre sacrifie une partie de son stock de feuilles pour éviter de perdre trop d'eau.**

Des conséquences prévisibles pour le printemps 2023

La perte prématurée de leurs feuilles n'est pas sans conséquence pour les arbres. Lorsque les arbres perdent leurs feuilles, **leur croissance est stoppée** et certains nutriments qui leur permettent de fleurir au printemps peuvent manquer.

Avec la sécheresse exceptionnelle de 2022, le risque est que les **dépérissements** déjà observés en 2018 ou 2020 s'accentuent encore...

Les arbres qui ont perdu leurs feuilles prématurément devront être **surveiller avec précaution** pour savoir s'ils repartent au printemps prochain.

N'hésitez pas à contacter votre technicien forestier de secteur, aussi **correspondant-observateur Santé des Forêts** pour avoir un avis ou des conseils *(contacts p.12)*.

Léa Boubet
Ingénieur CNPF

D'aprés un article pubié en août 2022 par France Bleu avec les interviews d'Aurélie Gousset, enseignante-chercheuse en biologie végétale à l'Université Clermont-Auvergne, Hervé Le Bouler, conseiller forestier et Mathieu Mirabel, responsable Bourgogne-Franche-Comté du département de la santé des forêts de la DRAAF.

Avez-vous pensé à faire assurer votre forêt ?

Publireportage : Groupama fait partie des assureurs proposant ce service

L'Histoire de l'assurance des forêts

Les origines de l'assurance forestière se confondent avec celles de notre mutuelle.

À l'après-guerre, alors que des **mégafeux** ravageaient le massif landais *(400 000 ha en quelques années)*, de **grands travaux d'aménagement DFCI** *(défense des forêts contre l'incendie)* ont été engagés. Et en 1947, la Mutuelle Incendie des Sylviculteurs du Sud-Ouest *(aujourd'hui « GROUPAMA FORETS ASSURANCES »)* a été créée pour **aider les sylviculteurs sinistrés à reboiser leurs terrains**.

Aujourd'hui, *Groupama Forêts Assurance* intervient **partout en France en incendie, en tempête et en responsabilité civile**.

Que sait-on du risque en France ?

- **Le risque incendie s'intensifie** car la fréquentation des forêts augmente, les interfaces forêts/espaces urbanisés s'accroissent et les sécheresses se multiplient. **Un tiers de la forêt française est considéré à risque** et demain *(en 2050)*, ce sera plus de la moitié.

- **Le risque tempête est aujourd'hui considéré comme majeur** même si les scientifiques se refusent à conclure sur son évolution. Trois tempêtes centennales ont occasionné 180 Mm³ de chablis entre 1999 et 2009, en France, soit l'équivalent de 4 années de récolte de bois.

- Enfin, la **responsabilité civile du propriétaire forestier** est maintenant recherchée systématiquement en **cas de dommage causé à un tiers**, dans un contexte de judiciarisation croissante de la société.

© Groupama Assurance France

Aprés les incendies de l'été 2022, le risque incendie est plus que jamais à prendre en compte pour assurer l'avenir de sa forêt...

Pourquoi assurer sa forêt ?

D'abord pour disposer de moyens pour **reboiser après un dommage** *(l'État a indiqué qu'il se désengageait de cet aspect-là et a mis en place des mesures d'incitations fiscales)*. Par ailleurs, le code forestier impose un reboisement après un sinistre.

Ensuite parce que **la forêt est une filière économique** qui a de l'avenir en termes d'emploi et de développement durable. S'inscrire dans cette logique passe donc pase donc par l'assurance de son actif forestier.

L'assurance, comment ça marche ?

Elle s'adresse aux particuliers, aux sociétés ou aux collectivités locales. La garantie de base est une **garantie de reconstitution**, soit un forfait qui permet de **reboiser ses parcelles après un incendie ou une tempête**. Elle peut être augmentée optionnellement pour prendre en compte la valeur financière des bois sinistrés.

Un point sur l'assurance des forêts françaises ?

Moins de 10% de la surface forestière qui joue un rôle économique dans la filière bois est assurée en dommages auprès d'un assureur spécialisé. Cela reste bien trop peu...

Pascal MAYER

Directeur Groupama Forêts Assurances

Contact : Adrien THIBAUD
Technicien d'assurances
32 Allées d'Orléans - 33 000 Bordeaux
05 56 48 85 73/ 06 31 01 46 01
adrien.thibaud@roupama-misso.com
www.groupama-forets.com

Retour sur les orages de l'été

Les orages de grêle du 19 juin dernier ont ravagé certaines forêts de notre région

Les effets du changement climatique affectent déjà les activités humaines, et pas seulement au travers de l'impact de la sécheresse et des vagues de chaleurs qui se sont succédés cet été.

Certains phénomènes violents ont vu leur fréquence, et leur intensité, augmenter. En témoigne le **violent orage de grêle** qui s'est abattu sur plusieurs communes du Loir-et-Cher le 19 juin dernier, ayant occasionné de nombreux dégâts sur les habitations, les véhicules, les campings, certaines cultures agricoles...

Michel Chartier © CNPF

Équipé de drone-photographe, le CNPF IFC a pu observer l'ampleur des dégats vue du ciel : triste tableau ...

La forêt n'a pas été épargnée

Cet évènement a touché durement plusieurs propriétés forestières privées du département du Loir-et-Cher *(41)*. Au-delà de la **défoliation** causée par les grêlons, l'impact de ces derniers a **favorisé le développement d'hôtes indésirables**, conduisant à une **forte mortalité des arbres**.

Le Centre National de la Propriété Forestière *(CNPF)*, l'établissement public au service de la gestion durable des forêts privées, a été saisi fin juillet de **plusieurs cas de mortalités massives de peuplement de pins sylvestres et laricios**, arbres trés présents dans nos régions.

La grêle a nécrosé l'écorce des rameaux, ce qui entraîné une attaque foudroyante d'un champignon : le sphaeropsis sapinea. En 3 semaines, les arbres sont irrémédiablement perdus...

Ainsi, plusieurs **demandes de coupes d'urgence**, portant sur plusieurs dizaines d'hectares, ont été déposées auprès du CNPF afin de récolter au plus tôt les arbres touchés et permettre à leurs propriétaires d'éviter des pertes trop importantes.

Régénérer pour l'avenir

L'ensemble des surfaces coupées seront effectivement replantées. À cette occasion, des réflexions auront lieu avec les propriétaires concernés pour déterminer quelles essences d'arbres viendront remplacer ces peuplements détruits.

Gaël Legros
Directeur du CNPF IFC

"Plusieurs assurances sont disponibles pour protéger votre forêt des risques incendies et tempêtes telles que Groupama, Sylvassur, XLB assurance, Alliance Forêt Bois, etc. Nous vous conseillons de comparer les offres et choisir l'assurance qui convient le mieux à votre patrimoine forestier.

Informations syndicales

Le temps de la Forêt !

En espérant que les **tragiques incendies** et la non moins dramatique sécheresse de cet été ne séviront plus cette année. Il est désormais venu le temps des constats et de la réflexion.

Les **conséquences de la sécheresse** ne se verront pas immédiatement sauf pour les jeunes plantations mais cela n'interdit pas de réfléchir à l'avenir de ses bois en s'entourant de conseils avisés.

N'hésitez pas à solliciter les techniciens du CNPF, vos coopératives forestières, vos experts forestiers... sans oublier votre syndicat des propriétaires forestiers ! Retrouvez les contacts p. 12.

Il nous faut conjuguer dorénavant considérations sanitaires, environnementales, climatiques, économiques ... sans aucune certitude sur l'évolution de ces contraintes !

Alors n'oubliez pas que **le temps de la forêt est celui d'une vie, pas de l'instant.**

Prenez le temps de la réflexion avant de décider de la gestion à venir de vos peuplements.

Antoine de Gouvion Saint-Cyr
Président du Syndicat des Propriétaires Privés d'Eure-et-Loir

FRANSYLVA

Informations des régions

Découvrez la forêt du Ris de Feu en Indre, grâce au CNPF !

Qui n'apprécie pas la promenade forestière ?

À Chalais dans le département de l'Indre, Bruno Jacquet, technicien forestier du CNPF *(secteur territorial Indre)* a imaginé et créé un **sentier de découverte dans la forêt du Ris de feu** en colaboration avec Catherine Fontaine, la propriétaire.

Le site s'étend ainsi sur **150 ha** et bénéficie d'un plan simple de gestion *(PSG)* agréé par le CNPF IFC. C'est à partir de la cartographie du domaine issu du PSG, que le projet a émergé...

Ce **parcours ludique** permet de **reconnaitre les différents habitats forestiers** et d'initier les promeneurs à la **botanique** comme à la **gestion forestière**.

Le **guide ludique** associé au parcours répond également aux questionnements d'actualité sur l'**adaptation de la forêt et des arbres au changement climatique**.

Enfin, cette ballade offre la possibilité d'admirer la **restauration des bâtiments** du domaine qui abrite des gites et chambres d'hôtes.

N'hésitez pas à contacter **Bruno Jacquet**, technicien forestier CNPF du secteur Indre, pour obtenir le plan et le guide de ce sentier de découverte *(contact p.12)*.

Bientôt, une association peupliers francilienne ?

Pendant de nombreuses années, la populicuture a souffert de préjugés infondés et de conditions économiques difficiles, décourageant alors les propriétaires. Fort heureusement le marché a retrouvé récemment de la vigueur: des **usines de déroulage se sont implantées à la limite de l'Île de France**.

De nombreux populiculteurs sont venus à Bray-sur-Seine en avril participer à des **présentations d'acteurs de la filière populicole**. Cette réponse encourageante a incité Fransylva IDF à **rassembler les propriétaires dans un groupement**. Une réunion est prévue à cet effet en octobre.

Le CNPF soutient cette initiative. **Les propriétaires intéressés peuvent prendre contact avec Marc Béatrix** pour avoir plus de renseignements : 06 77 21 42 97 beatrix.marc@orange.fr.

Biodiversité des étangs

Je suis propriétaire et je souhaiterai favoriser la biodiversité de mes étangs, que puis-je faire ?
M. H de Sologne (41)

Sylvaoin Gaudin © CNPF

Les étangs de Sologne sont des réservoirs de biodiversité à préserver, voici quelques recommandations de gestion pour y contribuer

En Sologne, la gestion « traditionnelle » des étangs a permis de rendre les étangs favorables à **plusieurs espèces**. Il faut donc maintenir une gestion proche tout en s'adaptant aux évolutions actuelles *(changements globaux, disparition de certains usages, arrivée de nouvelles espèces, règlementation)*.

Concrètement, un des premiers conseils est de **maintenir la pratique d'assec** c'est-à-dire réaliser une vidange puis de maintenir vide presqu'une année. Grâce à cette démarche les vases peuvent se minéraliser et, l'année suivante à la remise en eau, la biodiversité est sur-multipliée !

Pour maintenir l'intérêt des végétations sur les berges *(roseaux, joncs...)* il est important de **limiter la colonisation par les ligneux**. Sans entretien régulier, les saules s'installent au détriment du reste des plantes herbacées. Grâce aux **contrats Natura 2000** et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des fonds peuvent être mobilisés pour intervenir mécaniquement et arracher les ligneux.

La **régulation des espèces invasives** est un point essentiel pour éviter de fortes dégradations. Par exemple, le Ragondin, quand il est présent en trop grande quantité, impacte les digues et mange les roseaux.

Pour conclure, maintenir un étang écologiquement intéressant nécessite donc une **vigilance constante** mais vous ne serez pas déçu du résultat !

Christophe Bach
Animateur Nature 2000 Sologne

Soutenez la revue Notre Forêt
Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes ...
Pour soutenir la revue, souscrivez un **abonnement de soutien** : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.
Vous pouvez également renoncer à la revue en format papier et la lire en vous abonnant à la newsletter du CNPF.
Coupon à retourner complété au CNPF, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1
Règlement de 40€ par chèque à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
☐ Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)
Date..... ☐ Souhaite recevoir une facture
☐ S'abonne à la newsletter du CNPF - Mail : .....
☐ Renonce à recevoir la revue Notre Forêt sur support papier

Vos contacts

CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :
07 64 16 05 57 - ifc@cnpf.fr
Antenne Île de France : **Xavier JENNER**
01 39 55 25 02
Cher : **David HOUMEAU**
07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr
Eure-et-Loir : **Laurence PLAIGE**
06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr
Indre : **Bruno JACQUET**
06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr
Indre-et-Loire : **Franck MASSÉ**
06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr
Sologne sud et est du Loir-et-Cher :
Clément DESCHAMPS
06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr
Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :
Aurelien FEVRIER
06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr
Loiret : **Thomas VARQUET**
06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr
Marie MAITROT
06 18 58 40 50 - marie.maitrot@cnpf.fr
Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :
Virginie le MESLE
06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr
Seine-et-Marne : **Raphaël TREMBLEAU**
06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry : **Adrien DURIAUX**
06 88 57 14 06
GVF d'Eure et Loir : **Denis GOISQUE**
02 37 24 46 90
CETEF Perche et Beauce : **Pierrick COCHERY**
01 34 83 19 44
CETEF de l'Indre : **Lucie TALLIER**
02 54 61 61 45
CETEF de Touraine : **Franck MASSÉ**
06 14 52 88 52
GDF du Loir-et-Cher : **Florian VINCENT**
02 54 55 20 00
GEDEF Loiret-Sologne :
06 43 66 06 55
Peuplier Centre-Val de Loire : **Franck MASSÉ**
02 47 48 37 90
Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :
François QUAGNEAUX
01 39 23 42 43
GDF d'Ile-de-France : **Raphaël TREMBLEAU**
06 03 71 89 92

Fogefor du Centre :
Jérôme ROSA : 06 14 52 88 65
Syndicats des forestiers privés :
Cher : 02 48 70 45 60
Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87
Indre : 02 54 61 61 61
Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73
Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00
Loiret : 02 38 62 45 13
Ile-de-France : 01 47 20 36 32

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par :
La délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière
5, rue de la Bourrie Rouge - CS 52349
45023 ORLÉANS Cedex 1
ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

Avec la participation financière de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, du syndicat des forestiers privés d'Île-de-France et de l'Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire, ainsi que de Velbois.

PEFC™
10-31-3175
Certifié PEFC
pefc-france.org

Directeur de la publication : Jean-Pierre PIGANIOL
Rédaction et maquettage : Léa BOUBET
Photo de couverture : Michel BARTOLI
Abonnement gratuit.
Impression : Prevost Offset
3 trimestre 2022 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre : des réunions accessibles à tous...

Réunions extraites du programme de développement 2022 en Centre-Val de Loire et Île-de-France (à retrouver sur ifc.cnpf.fr)

Léa Boubet © CNPF

N°	Date	Lieu	Réunions de septembre à décembre 2022	Organismes
22	Vendredi 23 septembre	Loiret	Peuplements mélangés : comment les gérer ?	GEDEF Loiret-Sologne CNPF IFC
23	Samedi 24 septembre	Eure-et-Loir	L'équilibre faune-flore : le rechercher, le maintenir	CNPF IFC CETEF Perche et Beauce
25	Mercredi 09 novembre	Centre-Val de Loire	Un nouveau cadre de gestion pour les forêts privées : nouveau SRGS Schéma Régional de la Gestion Sylvicole (réunion destinée aux gestionnaires)	CNPF IFC
26	Samedi 8 octobre	Essonne	Gestion des feuillus précieux et divers : noyers, alisier, cormier, poirier…	Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France CNPF IFC
28	Vendredi 14 octobre	Eure-et-Loir	Gestion d'une propriété boisée à base de chênes	CNPF IFC GVF 28
29	Vendredi 04 novembre	Cher	Renouvellement des peuplements dépérissants : analyse de cas du plan de relance	CNPF IFC CETEF du Berry Unisylva
30	Jeudi 01 et vendredi 02 décembre	Réau et Bellot (77)	Formation à l'utilisation de la tronçonneuse	CNPF IFC STHIL GDF Île-de-France

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur le site ifc.cnpf.fr (disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :
vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CN PF en indiquant vos coordonnées.